

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Vingtième session
Kingston, Jamaïque
14 - 25 juillet 2014

Conseil (après-midi)

FM/20/7
17 juillet 2014

LE CONSEIL APPROUVE LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Début de l'examen du point 13 de l'Ordre du jour

Réuni cet après-midi à Kingston au siège de l'Autorité internationale des fonds marins, le Conseil, organe exécutif de l'Autorité, a poursuivi ses discussions sur la base du Rapport de la Commission des finances.

Le président du Conseil de l'Autorité, M. Tommo Monthe (Cameroun) a rappelé qu'un groupe informel mené par le Représentant du Brésil s'était réuni pendant la pause du déjeuner afin d'amender la formulation du Projet de décision du Conseil concernant le budget de l'Autorité afin de refléter les préoccupations émises par certaines délégations lors de la séance du matin.

Il a invité le Conseil à prendre connaissance de l'ajout de trois paragraphes 6, 7 et 10. Au paragraphe 6, le Conseil exhorte les membres de la Commission des finances à tenir leur engagement d'assister aux réunions de la Commission et prie le Secrétaire général de planifier ces réunions de la manière la plus efficace possible. Au paragraphe 7, le Conseil prie le Secrétaire général de fournir, dans les projets de budget à venir, une explication complète des requêtes ainsi qu'une meilleure ventilation des dépenses prévues ; prie aussi le Secrétaire général de s'assurer que le budget s'aligne sur les priorités fixées par le Conseil et l'Assemblée, particulièrement pour l'établissement d'un code d'exploitation et de mettre à la disposition des membres, les documents pertinents utilisés dans la préparation du rapport de la Commission des finances. Au paragraphe 10, le Conseil remercie les membres de l'Autorité ayant contribué au Fonds de dotation et au Fonds de contribution volontaire et encourage ses membres à contribuer à ces Fonds.

Le Conseil a approuvé le Rapport de la Commission des finances et adopté le Projet de décision du Conseil concernant le budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2015-2016.

- à suivre -

Le Conseil commence l'examen du Rapport de la Commission Juridique et technique

Le Président Tommo Monthe a annoncé que le Rapport de la Commission juridique et technique, ayant été terminé seulement hier, n'était disponible qu'en versions anglaise et russe. Les versions espagnoles et françaises devraient être disponibles dans le courant de l'après-midi. Les délégations francophones et hispanophones ont déploré cette situation et ont accepté de travailler sur la version anglaise du texte, tout en précisant qu'aucune décision ne pourrait être prise avant d'avoir la version traduite du texte.

Le Président du Conseil de l'Autorité a proposé que le Président de la Commission des finances face une présentation générale de son Rapport et qu'ensuite le Conseil l'examine point par point.

Dans son introduction, le Président de la Commission juridique et technique, M. Russell Howorth (Fidji), a indiqué que la Commission s'était réunie deux semaines au mois de février et une semaine au mois de juillet avant le début de la vingtième session de l'Autorité. Il a précisé que cette durée de trois semaines permettait de couvrir la majorité des sujets à traiter.

Il a indiqué que la Partie II du Rapport traite de l'activité des contractants: état d'avancement de l'activité, examen des rapports annuels des contractants (douze rapports ont été examinés), prorogation des contrats d'exploration et programmes de formation. Il a ajouté que la Partie III traite de demandes d'approbation des plans de travail, la Partie IV, de la préparation d'un projet de règlement pour l'exploitation dans la Zone, que la Partie V traite des questions transmises à la Commission par le Conseil, comprenant au point A: l'harmonisation relative à la clause des frais émanant des demandes, au point B: l'analyse de l'article 11.2 du Règlement sur la prospection et l'exploration pour les nodules polymétalliques et des sulfures polymétalliques dans la Zone. Le point C : traite de l'examen de la question de monopolisation dans la Zone. Le point D : traite de la fonction de l'Entreprise. Le Président de la Commission a précisé que ce point doit rester à l'Ordre du jour car ni le secrétariat, ni la Commission juridique et technique n'ont le temps de le traiter.

Il a continué en indiquant que la Partie VI traite du conflit d'intérêt et a précisé que les arrangements actuels à cet égard sont satisfaisants. La Partie VII traite du Plan de gestion environnemental de la zone Clarion Clipperton. Le Président a expliqué que ce document doit être réexaminé et qu'il doit être revu avec une perspective sur cinq ans. La Partie VIII du Rapport traite de la gestion des données par l'Autorité. Le Président a souligné qu'il fallait examiner cette stratégie dans le cadre des vingt prochaines années, et qu'il fallait se doter de stratégies modernes et actuelles.

Le Président de la Commission a indiqué le contenu des 3 annexes. La première contient des commentaires sur les rapports des contractants, la seconde la liste des demandes pour lesquelles la Commission a formulé des recommandations et enfin la troisième comprend des propositions d'amendement pour l'article 21.

Après cette présentation rapide faite par le Président de la Commission, le Président Tommo Monthe (Cameroun) a invité les membres à présenter leur commentaires.

Plusieurs membres ont souligné l'importance de la transparence et de l'ouverture dans les travaux de la Commission. Le Représentant du Royaume Uni a apprécié l'enquête auprès des parties prenantes conduite par le secrétariat en mars 2014, ainsi que la tenue d'une séance publique de la Commission Juridique et technique. La Représentante de l'Australie a elle aussi indiqué son attachement à l'ouverture des séances de la Commission et a par ailleurs proposé que la Commission publie un rapport intérim après ses réunions de février afin que les membres du Conseil puissent commencer à examiner ses travaux en amont des sessions de juillet.

Les délégations se sont montrées préoccupées par l'ampleur du travail de la Commission, la délégation de l'Italie a souligné que trois semaines était une longue période et le Représentant de la fédération de Russie a estimé que la proposition faite au paragraphe 8 relatif à la standardisation des rapports annuels des contractants contribuerait à réduire l'ampleur du travail de la Commission. Le Représentant de Trinite et Tobago a rappelé que ce problème avait déjà été soulevé en 2013, il s'est réjoui que cette année toutes les demandes aient pu être examinées. Il s'est aussi réjoui de voir que la Commission travaille sur le code d'exploitation. Le Représentant du Mexique s'est aussi interrogé sur la capacité de la Commission à faire face à une charge de travail croissante vu que 26 contrats devraient être signés à la fin 2014.

Les Représentants de Fidji et du Nigeria ont fait part de leur préoccupation face à de possibles demandes de prorogation de contrats en 2015, se demandant comment la Commission Juridique et technique pourra y répondre. Les Représentant de la Fédération de Russie et de l'Afrique du Sud ont estimé que la mise en place d'une formulation de critères de prorogation devait être une priorité.

Le Représentant de l'Ouganda, rappelant qu'un des critères de formation est un critère de géographie équitable, a regretté que les pays sans littoral ne soient pas choisis pour les ateliers de formation. Il a souhaité que des programmes de sensibilisation puissent être mis en place dans ces pays. Il a été soutenu par les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Inde, de la Jamaïque, du Kenya, du Nigeria, du Royaume Uni, du Sénégal, et de Trinite et Tobago.

Répondant aux questions et commentaires des délégations, le Président de la Commission a assuré que la qualité des rapports de contractant s'était considérablement améliorée. Mais il a ajouté que la normalisation des données était cruciale.

Sur le problème de la prorogation des contrats, il a estimé que les demandes de prorogation des contrats arrivant à échéance en mars 2016 seraient reçues par la Commission en septembre 2015 et qu'une extension de cinq ans pourrait être accordée.

Il a par ailleurs ajouté qu'en fonction des nouveaux contrats, les possibilités de formation seront augmentées considérablement.

Le Conseil reprendra ses travaux demain matin.

* * * * *